

Jean-Claude Rosso, dans son INFO 668

VOUS PROPOSE :

l'INFO 668 relative à la ville de DJIDJELLI (département de Constantine).

4/7



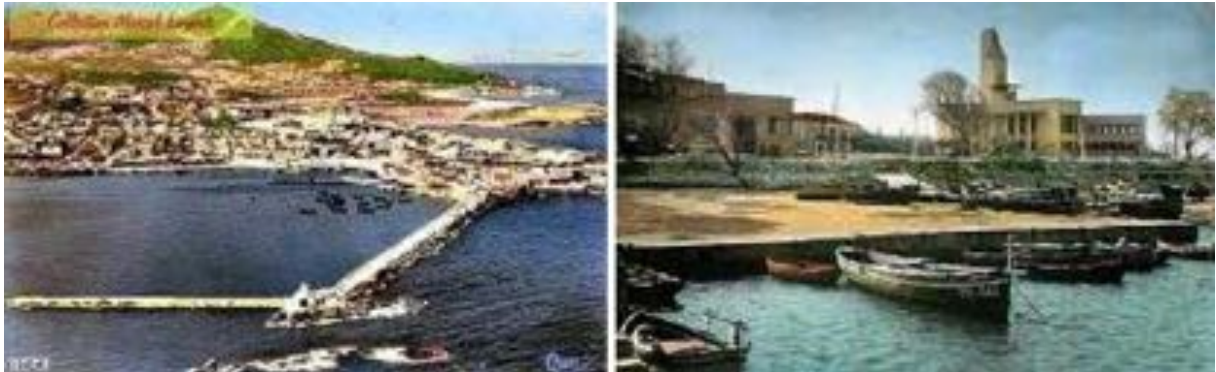
Le Casino Plage début de construction en 1936 : Architecte : Dumoulin de la chapelle ; Entreprise de réalisation : Jean IOTTI (architecte) & Frères.

Les locaux souffraient encore, dans les années 1950-60, de l'insuffisance des moyens de transport et des voies terrestres de communication, surtout l'hiver où les routes restaient menacées par des glissements et des éboulements de terrain dus au ruissellement des eaux toujours important dans cet environnement escarpé.



Mais ils avaient la chance d'être environnés d'une nature merveilleusement sauvage et préservée et il est temps de découvrir, dans l'arrière pays, ces hautes montagnes, perdues dans les nuages, qui surplombent la route côtière depuis Bougie et se nomment les BABORS.

Le PORT



Le port de DJIDJELLI, situé à l'Ouest de la baie du même nom, n'était jusqu'à ces dernières années protégé contre la mer du large que par une ligne de récifs courant Ouest-Est et s'étendant sur une longueur de 900 mètres environ entre la citadelle de la ville et un point à 200 mètres à l'Est de l'îlot du phare de DJIDJELLI.

L'abri était très imparfait en raison de ce que la grosse mer passait facilement à travers les vides des rochers, lesquels atteignaient jusqu'à 15 mètres de profondeur. Aussi, l'idée de fermer ces vides afin d'obtenir du calme en arrière a-t-elle pris naissance dès le début de l'occupation française ; elle a été notamment suggérée par A. LIEUSSOU, ingénieur hydrographe de la Marine, dans ses « Etudes sur les

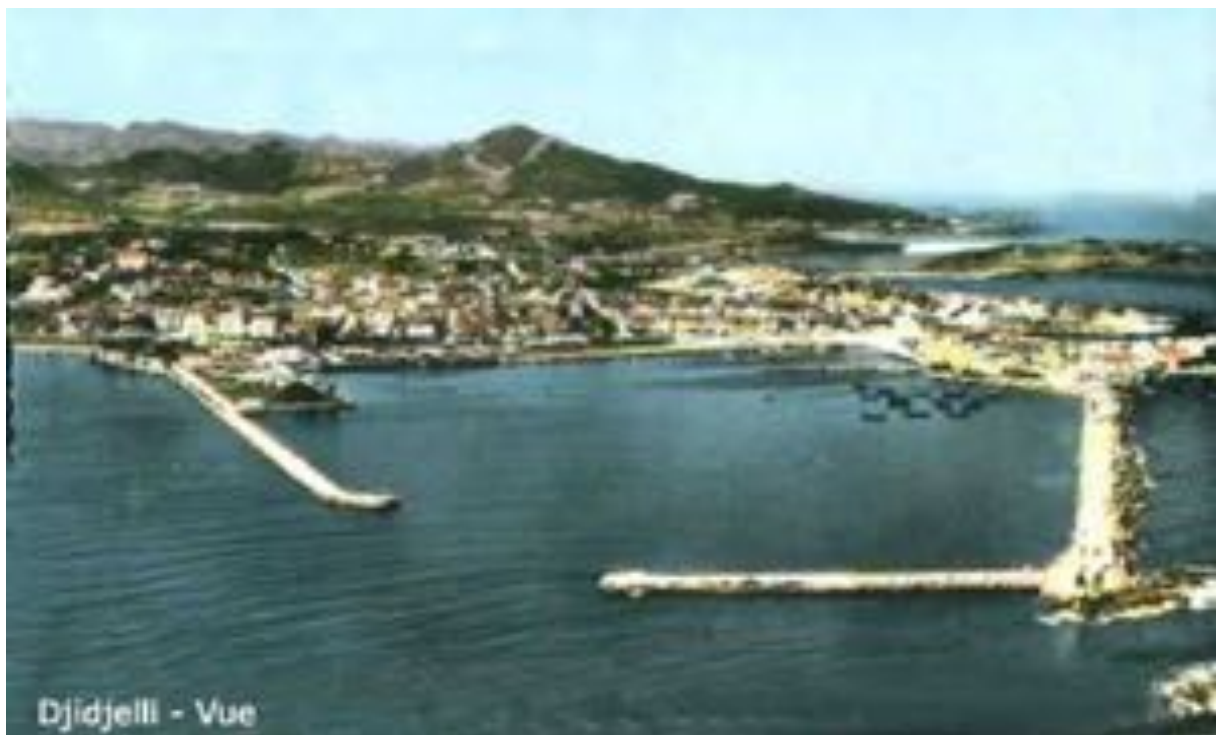


En partant de cette idée, on était arrivé, tant bien que mal, dès 1870, à exécuter 150 mètres de jetée à partir du saillant Est de la citadelle ; mais on tomba ensuite dans les grands fonds et tous les travaux faits à partir de ce moment furent successivement balayés par la mer. Le port de DJIDJELLI est, en effet, situé sur une saillie de la côte non abritée, où la grosse mer du Nord, arrivant en plein depuis les côtes de Provence, bat furieusement. Il n'y a peut-être pas un point de la côte d'Algérie où les tempêtes soient plus violentes. Quoi qu'il en soit, telle était la

situation lorsque parut le décret du 3 février 1904 qui déclarait d'utilité publique les travaux de construction de 300 mètres de jetée entre les points 150 m et 450 m. Ces derniers travaux furent, après une adjudication tentée sans succès le 23 janvier 1905, confiés de gré-à-gré, suivant marché du 10 mars 1905, à MM. CEZARD et SILLARD, entrepreneurs. Le prolongement de la jetée sur 300 autres mètres, entre les points 450 m et 750 m, de façon à conduire l'extrémité de celle-ci à l'îlot du phare intervint ensuite; il fut confié également à MM. CEZARD et SILLARD.



Grue : Le Titan



Les 150 mètres de jetée qui se trouvaient exécutés en 1870 l'avaient été en partant d'un profil-type arrêté par M. l'Ingénieur GAY, mais que des rechargements successifs opérés par chavirages avaient considérablement renforcé le talus du large. Les difficultés rencontrées pour franchir ensuite le point 150 m, corroborées par ces renforcements continuels du profil GAY, avaient bientôt conduit les ingénieurs à prévoir le prolongement de la jetée au delà de ce point 150m avec un profil très robuste.

De 1870 à 1901, on envisagea ainsi trois séries de profils qui tous devaient être exécutés en faisant usage d'un matériel naval et notamment d'une mâture flottante. Un tel mode d'exécution comportait un défaut capital sur un point de la côte où la mer, toujours agitée, devient terrible lorsque le vent souffle en tempête ; dans de telles circonstances, il est évident qu'il y a intérêt à pousser l'exécution des ouvrages sans avoir à se servir d'un matériel naval qui, outre qu'il serait mal abrité, risquerait de chômer souvent, et, d'autre part, il est utile d'aller vite pour réduire le plus possible le temps pendant lequel les ouvrages inachevés, et conséquemment placés dans de mauvaises conditions de résistance, risqueraient d'être exposés à l'action des lames.



Emile MORINAUD

Les travaux par tranches successives perdurèrent : en 1912, puis sous l'action opiniâtre du député de Constantine (de 1898 à 1902 et de 1919 à 1942), Emile MORINAUD (1865 Philippeville/1952 Djidjelli) des crédits furent alloués en 1928 et en 1930. MORINAUD était antisémite pendant l'affaire DREYFUS et anti-communiste dès les années 1920, où il fustigeait la propagande du parti communiste qui « consiste à semer la révolte dans les colonies et à y provoquer l'assassinat des Français ».

(à suivre)



La nouvelle mairie (construite en 1935) de DJIDJELLI, et ses architectes s'appelaient BASTELICA et GUERINAU.

Un élément marquant du patrimoine de DJIDJELLI est la statue en bronze du « pêcheur raccommodant son filet » réalisée par le sculpteur GUGLIELMO, fondue par THIEBAUT frères en 1888. Elle fut présentée au salon de 1888. Elle pèse 230 kg et située sur la place de l'Hôtel de ville, entourée d'arbres.



DJIDJELLI était aussi le siège d'une Commune Mixte :



Avenue GADAGNE où était situé le bâtiment de la Commune Mixte.

Les Communes Mixtes sont installées sur les territoires militaires nouvellement récupérés par les décrets du 24 octobre 1870. Groupant une population presque exclusivement musulmane, les 42 communes mixtes, créées par arrêté du 25 avril 1880, sont administrées par des fonctionnaires civils : les administrateurs. Considérée à cette époque comme un organe essentiellement provisoire destiné à être tôt ou tard remplacé par la Commune de Plein Exercice instituée dans les centres importants de peuplement français, la commune mixte a si bien rempli son rôle qu'elle s'est maintenue jusqu'à nos jours (Loi du 20 septembre 1947 portant statut de l'Algérie -article 53- : « Les communes mixtes sont supprimées »). Vaste comme plusieurs arrondissements français et fréquemment peuplée de plus de 80 000 âmes, elle comprend des douars constitués sur des données réelles, fondées sur des biens de famille, des traditions tribales ou des communautés d'intérêt, et des centres européens qui n'ont pas atteint un stade suffisant de développement économique, social et politique pour pouvoir être érigés en communes de plein exercice.

La Commune mixte est donc un tout formé de centres de colonisation, de douars et de tribus. Elle se constitue en vertu d'un arrêté du Gouverneur Général. Elle est à la fois une entité spécifiquement municipale et une circonscription politique et administrative dotée de la personnalité civile et d'une certaine autonomie financière.

Elle est dirigée par un fonctionnaire, l'administrateur des Services civils, lui-même assisté d'un ou plusieurs administrateurs adjoints et de chefs indigènes ou caïds. Auprès de lui et sous sa présidence siège une assemblée délibérante, la commission municipale, composée de membres européens, élus, représentant les centres de colonisation, des présidents élus des Djemaâs des douars de la commune mixte et des différents caïds placés au commandement d'un ou plusieurs douars.

La Commune Mixte de TABABORT est créée par arrêté du 25 août 1880, à l'aide de territoires distraits de la commune indigène de DJIDJELLI. Après des modifications

structurelles elle prend le nom de DJIDJELLI par arrêté du 5 octobre 1906.

Elle est supprimée par arrêté du 15 janvier 1957.

Composition :

-BENI FOUGHAL : Tribu constituée en deux douars : BENI FOUGHAL et TAMESGUIDA ; -CAVALLO : Territoire tribu d'EL ALOUANA en un seul douar(1891) et Centre de Population créé en 1900 ; -MONTAIGNE : Centre de population d'AGADIE où des fermes y sont établies, devient MONTAIGNE en 1915 ; -TABABORT : Tribu constituée en 3 douars : TABABORT, MANSOURIA et BENI ZOUNDAÏ ; -TAMESGUIDA : Douar de la tribu de BENI FOUGHAL complété avec le douar de TAMESGUIDA ; -TEXENNA : Hameau créé en 1896.